



Rapport d'activités 2023

Assemblée
Générale du
5 juin 2024



NTF est l'association des propriétaires privés de terres, de forêts et d'espaces naturels en Wallonie



NOTRE VISION DE LA PROPRIÉTÉ RURALE

Le propriétaire rural est un entrepreneur local dont les intérêts doivent être défendus

La qualité de la gestion privée est complémentaire à la gestion publique

Les milliers de propriétaires ruraux contribuent à la diversité des zones rurales

Les propriétaires ruraux ont une approche équilibrée des considérations économiques, sociales et environnementales

Par leurs investissements, les propriétaires ruraux développent, conservent et améliorent

Ils ont une vision à long terme, intergénérationnelle, en ligne avec un développement durable

Les services et produits écosystémiques issus des propriétés rurales sont nécessaires à la transition environnementale



NOS ACTIONS

- **Communication** vers ses membres, nos instances politiques et le grand public, contribuant à l'image positive de la propriété rurale
- **Défense** de la propriété rurale (la liberté d'action - respect du patrimoine) via une présence dans les lieux politiques de décision et de construction de la ruralité de demain
- **Support individuel** par des conseils juridiques et administratifs spécialisés



NOTRE MISSION

NTF est le SEUL syndicat qui représente et défend les intérêts moraux et patrimoniaux des propriétaires privés de terres agricoles et de forêts en Wallonie

NTF travaille au quotidien à promouvoir auprès des politiques et autres acteurs de la ruralité, votre rôle d'entrepreneur rural aux niveaux économique, social, environnemental et culturel.



NOS VALEURS

- **Liberté** de gestion et d'entreprendre comme acteur rural de premier plan
- **Responsabilité** sociétale, économique et environnementale
- **Respect** dans tous les domaines d'action
- **Persévérance et ténacité** propres au monde rural
- **Ouverture, innovation et proactivité**
- **Vision à long terme** inhérente à la gestion des espaces naturels
- **Continuité et durabilité, transmission et patrimoine**

Le Mot du Président



L'année 2023 fut intense chez NTF, avec de nombreux défis internes et externes.

Tout d'abord, le constat partagé autour de la table du Conseil d'Administration de pressions sociétales et politiques croissantes nous a poussé à nous repencher sur notre mission. Et par conséquent, à définir la stratégie à mettre en œuvre pour parvenir à la mener à bien dans les mois et les années à venir.

Car, oui, les propriétaires ruraux sont au service de la nature et s'investissent quotidiennement dans la gestion de leur patrimoine rural, qu'il soit agricole ou forestier, depuis des générations, contribuant à la diversité des zones rurales et à leur développement. Cette gestion privée d'espaces ruraux s'inscrit donc dans le temps long, selon une approche équilibrée des considérations économiques, sociales et environnementales, en phase avec un développement durable. Et cette gestion intègre bien entendu aussi des missions d'intérêt général au bénéfice de tous car les services et produits

écosystémiques issus des propriétés rurales privées sont nécessaires à la transition environnementale et énergétique. Les **initiatives durables** sont innombrables et les **investissements privés** sont tout simplement énormes et **irremplaçables**. Il est donc essentiel de faire entendre la voix des acteurs de terrain pour juguler les pressions sociales et la cacophonie juridique qui s'installe, pour montrer et **promouvoir l'action des entrepreneurs ruraux** que nous sommes et pour veiller à ce que les **propriétaires privés demeurent réellement les décideurs des actions qu'ils souhaitent mener**, avec l'objectif de créer de la valeur sociale, environnementale et économique aussi, bien entendu.

Ensuite, l'agenda politique est resté bien chargé en 2023, tant au niveau wallon qu'europpéen. Vous en trouverez un écho détaillé dans ce rapport d'activités, car il a fallu écouter, expliquer, influencer, dialoguer sur des matières qui nous touchent, de près ou de loin dans nos activités. Dans tous ces dossiers, NTF a fait le choix de la collaboration et de la **proposition**. L'opposition stérile ne mène pas loin. Par contre, la co-construction dans l'écoute et le respect mutuels permet réellement d'avancer.

Force est de constater que la ruralité est au cœur de préoccupations sociétales et politiques majeures et nombreuses. Et elle l'est tant du côté des défis qui se posent à nous, comme le recul de la biodiversité ou

les crises sanitaires en forêt, que du côté des solutions, par le biais des services écosystémiques rendus à la société.

Vous l'aurez compris, pour rester au cœur de cette action politique, **notre association a besoin** de ressources humaines accrues... et donc **de vous!** Que ce soit par votre action quotidienne, par votre participation active (comme représentant des propriétaires dans notre CA bien sûr, mais aussi dans les Commissions de Conservation Natura 2000, dans les Conseils Cynégétiques, dans des groupes de travail que nous pourrions initier, etc.), par votre soutien renouvelé et entier (merci de bien déclarer TOUS vos hectares), par votre travail d'ambassadeur auprès d'autres propriétaires qui ne connaissent pas encore NTF.

Cette année 2023 était aussi le vingtième anniversaire de votre association. C'était donc l'occasion de venir à votre rencontre lors de ces réunions locales que nous avons organisées à travers la Région Wallonne. C'est donc aussi l'occasion pour moi de remercier ici tous les membres de l'équipe opérationnelle qui travaillent sans relâche depuis 20 ans à réaliser notre mission. Et bien entendu vous remercier aussi pour votre soutien continu.

Renaud du Parc
Président de NTF



POLITIQUE

Région wallonne

Biodiversité

Ministre compétent : Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature et de la Forêt

Initiée sous la précédente législature par le Ministre René Collin et dirigée par CANOPEA (ancien IEW), le **projet de Stratégie Biodiversité 360°** a été soumis après l'été à enquête publique et consultations auprès des hémicycles consultatifs dont le Pôle Ruralité (dans lequel siège NTF). De nombreuses modifications ont été apportées par rapport aux premières versions (2021-2022) qui se voulaient trop ambitieuses et pas assez pragmatiques.

Les actions de NTF depuis 3 ans ont permis notamment :

- De ne pas étendre le périmètre du réseau Natura 2000 et de ne pas y renforcer les mesures.
- D'imposer des évaluations socio-économiques des mesures existantes avant toute modification des législations.
- De tenir compte des résolutions des Assises de la Forêt pour toutes les mesures concernant la forêt et la sylviculture.
- De ne pas retenir les 86 fiches d'action accompagnatrices, faute de budget, (elles seront reportées à la prochaine législature).

NTF a été la seule par ailleurs à insister sur l'obligation européenne de la Région wallonne de mettre en place un plan efficace de gestion des espèces invasives, cinquième facteur de déclin de la biodiversité.

Au même moment de la consultation du projet de stratégie, la Ministre a lancé en urgence une consultation officielle sur son projet de révision de **la Loi sur la conservation de la nature**. Pourtant non prévu dans la DPR (Déclaration de Politique Régionale [feuille de route du Gouvernement wallon]), le projet envisage de donner un cadre juridique contraignant sur la conservation de la nature, hors des zones Natura 2000.



Les actions de NTF ont mis en évidence :

- Une volonté disproportionnée de mettre la nature au-dessus de toutes les autres préoccupations sociétales.
- La volonté d'aller bien au-delà des obligations fixées par l'Europe, dans sa Stratégie pour la Biodiversité et, par la DPR.
- Une formulation de nouveaux articles et concepts trop évasive, laissant trop de pouvoir au prochain Gouvernement et Ministre.

NTF a soulevé une fois de plus le problème de la compétence des communes à pouvoir ériger des règles plus sévères que la loi (le fameux article 58 quinquies de la LCN¹) mais, les communes revendiquent cette autonomie !

En particulier, le projet de modification de la LCN envisage de reconnaître juridiquement le « **Réseau écologique wallon** » par l'intermédiaire d'une

cartographie fonctionnelle qui sera suivie d'une cartographie opérationnelle (après les élections). Le projet ambitionne de mettre dans le réseau non seulement les sites Natura 2000 mais également tous éléments qui porteraient un intérêt pour la nature sur base d'une méthodologie scientifique (maillage écologique, haies, bosquets, y compris micro-habitats). Les sites restaurés et entretenus grâce aux acteurs ruraux à titre privé pourront se retrouver dans ce réseau.

Le principe Éviter/Réduire/Compenser viendrait conditionner les projets de permis d'environnement et d'urbanisme dans ce réseau, et une liste de travaux et activités serait soumise à la délivrance d'autorisation et de dérogation comme par exemple, la coupe d'arbres en période de nidification. Des expropriations seront possibles si cela est nécessaire pour préserver des éléments.

NTF, comme de nombreux autres acteurs ruraux, a soulevé plusieurs réserves par rapport à ce projet :

- Quelles contraintes cela va-t-il impliquer concrètement ? Pas de réponse.
- Quelles conséquences économiques directes et indirectes ? Pas de réponse.
- Y aura-t-il des compensations par l'Europe ? Pas de réponse.

En particulier, NTF a mis en évidence le fait que l'expropriation ne peut être une solution financièrement tenable pour la Société pour préserver la nature alors que les propriétaires privés investissent volontairement chaque année de leurs fonds propres pour entretenir et gérer les milieux naturels.

1. LCN : Loi sur la Conservation de la Nature

Forêt

Ministre compétent : Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature et de la Forêt

Depuis les premières crises sanitaires en forêt (chalarose du frêne, scolytes, PPA...) en 2018, NTF a porté devant les autorités publiques wallonnes le besoin de mettre en œuvre les aides financières au reboisement prévues dans le Règlement européen sur le financement de l'agriculture et de la sylviculture (dénommé PAC).

Calamités agricoles ou calamités publiques, force était de constater que la Région wallonne et ses élus politiques furent incapables de répondre au besoin, pourtant couvert par l'Europe.

Les pourparlers, basés entre autres sur un sondage réalisé par NTF pour évaluer les besoins des forestiers, ont permis de dégager en 2020 un budget à enveloppe fermée auprès de la nouvelle ministre de la Forêt, après les élections de 2019.

Le projet-pilote « Forêt résiliente » 1.0, suivi de 2 autres éditions à ce jour ont ainsi pu aider quelque 1500 ha de reboisement conditionnés par la mise en place de bonnes pratiques aujourd'hui considérées par les spécialistes de la forêt comme résilientes.

Ces conditions de mises en œuvre n'obtiennent cependant pas l'unanimité des professionnels, couplées à l'habituel lourdeur administrative, constat qui pousse NTF à réclamer pour le futur une **aide structurelle stable** basée sur des conditions stables, pragmatiques et sur un budget plus ambitieux à l'instar de la prise de conscience des autres États forestiers voisins de l'importance que le bois peut jouer dans l'économie locale et durable nécessaire à notre transition climatique.

Au mois de mars 2023, la Ministre Céline Tellier a clôturé la deuxième phase des **Assises de la Forêt** à l'occasion d'une soirée rassemblant plus de 60 associations et organisations, dont NTF. Cette phase de concertation a abouti à l'adoption de 74 résolutions destinées à servir de base à la future Stratégie forestière régionale. On y retrouve 6 grandes thématiques : l'accessibilité en forêt, l'équilibre forêt gibier, l'exploitation et la valorisation des produits ligneux et non ligneux locaux, le développement de pratiques sylvicoles durables, la gouvernance, et enfin l'aménagement et les statuts de la forêt wallonne. La phase 3, qui a vu aboutir la rédaction d'une Stratégie Forestière Régionale déclinée en 5 axes, a débuté en septembre 2023.



Le projet, établi initialement par une équipe de rédaction du DNF, a été analysé par les 63 parties prenantes qui ont émis des avis, avis consolidés en intra-cercles et synthétisés par un comité d'avis constitué de 15 parties prenantes, dont NTF. La version finale sera soumise au Gouvernement Wallon.

La Ministre Céline Tellier avait également annoncé que la **stratégie forestière régionale** s'inspirerait des programmes forestiers de la Suisse et du Grand-Duché du Luxembourg. Pour anticiper cette phase de rédaction, NTF a donc analysé ces 2 modèles ainsi que celui de la France. Notre analyse vous a été partagée dans le n° 33 de Ma Terre, Mes Bois.

Parmi les mesures en faveur de la préservation des écosystèmes, ces trois pays accordent une importance particulière à la juste compensation des propriétaires pour la réalisation de ces objectifs, et de nombreux incitants fiscaux et financiers. NTF espère qu'en s'inspirant de ces modèles, la future stratégie forestière wallonne

les transposera de manière cohérente et complète, en ce compris les aides financières. Comme l'a rappelé la Suisse, pour que les propriétaires forestiers puissent mettre en œuvre les mesures de gestion nécessaires à la protection des écosystèmes forestiers, ils doivent pouvoir les financer.

Nous demandons que la Région wallonne s'engage vers une meilleure appréciation financière de ces prestations, notamment par la **rémunération des services écosystémiques** ou encore le développement de **mécanismes rémunérateurs de certification du carbone**. Enfin, NTF retient le soutien particulier de la France pour la garantie chiffrée de l'approvisionnement en bois, et la valorisation de son utilisation.

Si les fonctions environnementales des écosystèmes forestiers doivent impérativement être préservées, le bois constitue une alternative durable et indispensable aux matériaux carbonés, ce qui implique de **soutenir et stimuler la filière forêt-bois**, à commencer par la reconnaissance de la fonction productive de nos forêts. Lors de la dernière édition de la Foire de Libramont, la ministre de la Forêt et le ministre de l'Économie ont inauguré la nouvelle structure **Filière Bois Wallonie**, issue de la fusion entre l'ancien Office Economique Wallon du Bois et RND (annoncée dès la DPR en 2019). NTF est membre du Conseil d'administration de cette structure et soutient en particulier le rôle du producteur de bois auprès des autres membres de la chaîne de valorisation du bois.

Début juin 2023, le Cabinet de la ministre de la Forêt a soumis à NTF un projet de **modification du Code Forestier**. D'abord étonné par cette initiative (non prévue dans la DPR), NTF a ensuite décliné fermement le texte au motif principal qu'il allait imposer à terme des contraintes sylvicoles dans plus de 30% de la forêt wallonne, en mettant sous statut juridique des **« Forêts anciennes subnaturelles »**. Inacceptable!

Terres agricoles

Ministre compétent: Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétence

En début d'année 2023, les **mesures anti-érosives** mises en place par le Service Public de Wallonie dans le cadre du nouveau Programme PAC 2023-2027 a semé l'émoi au sein de la profession agricole et des propriétaires de terres.

Du jour au lendemain, à partir d'une cartographie de la Région wallonne, certaines parcelles sont devenues sans valeur pour ne pas dire invendables.



Si la gestion agricole des inondations est devenue primordiale dans un contexte multifactoriel de changements climatiques, NTF a défendu et soutenu auprès du ministre de l'Agriculture le principe de proportionnalité et de pragmatisme afin que les terres agricoles restent productives et donc valorisables sur le marché acquisitif et locatif.

Le Ministre a depuis revu les engagements de la Région wallonne dans le cadre de la PAC et des mesures d'accompagnement des agriculteurs vont être mises en place en 2024.

Suite aux **Assises de la terre** tenues à l'automne 2022, le ministre de l'Agriculture a proposé aux partenaires bailleurs et locataires agriculteurs d'apporter deux innovations «homéopathiques» dans le décret sur le **bail à ferme** de 2020: prévoir un «bail de projet» et un «bail de transition» et ce, dans le but de favoriser l'accès aux terres agricoles par des jeunes agriculteurs.

NTF a rejeté cette proposition qui n'aurait aucun effet sur la démotivation persistante des propriétaires dans le bail à ferme.

NTF a remis sur la table la proposition d'une vérification voire d'une médiation administrative relative à la **qualification agricole du jeune agriculteur en cas de session privilégiée ou transfert de l'exploitation dans le cadre de la possibilité de congé à un locataire pensionné**. Ce point est la **priorité pour NTF dans son mémorandum**.

Alors que NTF avait fait des propositions dès 2020 pour régler le sort oublié des **baux existants écrits** suite à la réforme wallonne du bail à ferme, il a fallu attendre un arrêt de la Cour Constitutionnelle pour que le législateur wallon soit contraint par cette dernière de combler le vide avant la fin 2023. NTF a été proactive en proposant la solution permettant de mettre les bailleurs à l'abri d'une insécurité juridique. Entre le souhait de laisser ces baux dans l'ancien régime de l'éternité ou de leur permettre une libération immédiate anticipée, les bons juristes auront compris le sage choix de réserver le même avenir aux baux écrits qu'aux baux oraux.

Chemins et sentiers ?

Ministres compétents: Céline Tellier et Willy Borsus

Dans le cadre du projet de modification du Code Forestier, NTF a été confrontée à la proposition sournoise d'élargir les sentiers en forêt pour pouvoir laisser passer les vélos ! Refus catégorique !





POLITIQUE Europe

Stratégie Forestière européenne

Old-Growth forest, Monitoring

La Commission européenne a publié en 2020 une nouvelle « stratégie pour les forêts pour 2030 » qui vise, entre autres, à établir un cadre de surveillance pour des forêts européennes résilientes et à protéger les forêts primaires et anciennes de l'Union Européenne.

Old-growth forest

La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 a proposé un objectif global visant à protéger au moins 30 % des terres de l'UE dans le cadre d'un régime de gestion efficace, dont 10 % devraient bénéficier d'une protection juridique stricte. Les écosystèmes forestiers devront contribuer à cet objectif. C'est pourquoi, la Commission européenne considère que toutes les forêts primaires et anciennes, en particulier, devront être strictement protégées.

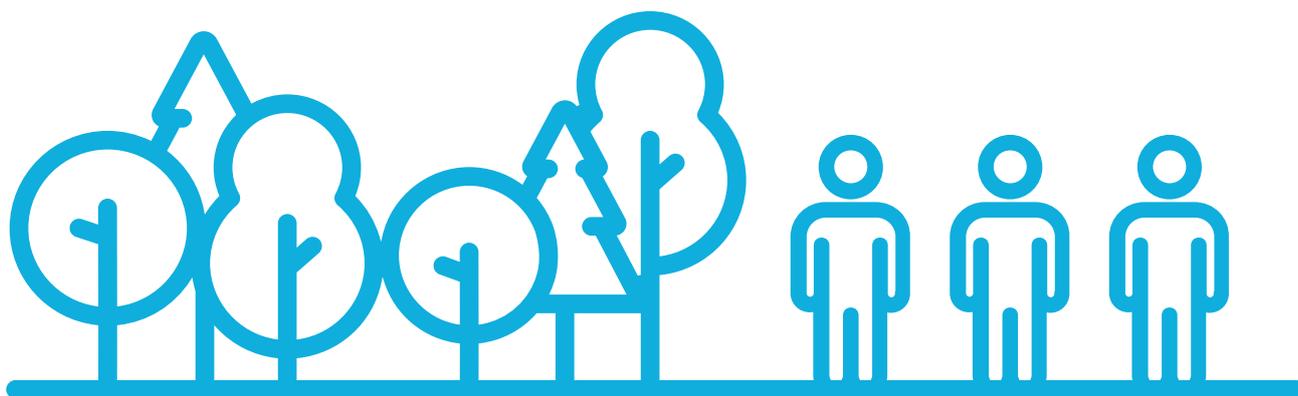
Monitoring

La protection des forêts primaires et sub-naturelles s'inscrit dans le cadre d'un texte plus large à savoir une proposition de Règlement de la Commission européenne relative à un cadre de surveillance pour des forêts européennes résilientes. Cette proposition doit combler les lacunes existantes en matière d'informations sur les forêts européennes et doit créer une base de connaissances globale.

D'après la Commission européenne, une surveillance améliorée permettra de prendre des mesures pour rendre les forêts plus résistantes aux menaces transfrontières que sont les organismes nuisibles, les sécheresses et les incendies, qui sont exacerbées par le changement climatique.

La proposition est, actuellement, examinée par le Parlement européen et le Conseil.

NTF suit de près l'évolution de ces dossiers de protection des forêts primaires et de cadre de surveillance pour des forêts européennes résilientes. À travers son implication dans différentes organisations européennes (CEPF et ELO), NTF défend l'intérêt de ses membres et veille à maintenir un équilibre entre le respect de la propriété privée, l'activité économique liée aux ressources ligneuses et l'enjeu environnemental.



Stratégie Biodiversité européenne & *Nature Restoration Law*

Dans le cadre du Green Deal et de la Stratégie Européenne pour la Biodiversité, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement européen sur la Restauration de la Nature (*Nature Restoration Law*), un texte à valeur contraignante pour les États membres, qui vise à restaurer écosystèmes, habitats et espèces sur l'ensemble du territoire de l'UE. Les mesures de restauration devraient couvrir au moins 20% des zones terrestres et marines d'ici à 2030, 100% des écosystèmes devant être restaurés d'ici à 2050.

À l'instar d'associations européennes, NTF a mis en évidence le **manque de flexibilité et d'adaptabilité des objectifs et indicateurs** proposés qui ignorent les spécificités locales liées à la composition et à la diversité structurelle et fonctionnelle des forêts européennes.

Suite à ces critiques, le Conseil de l'Union européenne s'est accordé sur un compromis, le 20 juin 2023, qui accorde de la flexibilité aux États membres dans la mise en œuvre du règlement.

Le 9 novembre 2023, la présidence du Conseil et les représentants du Parlement européen sont parvenus à un accord politique provisoire sur le texte qui permet aux États membres de tenir compte, lorsqu'ils élaborent leurs plans, de leurs spécificités régionales et locales. Cet accord provisoire devait être soumis pour approbation au Parlement européen et au Conseil. Le Parlement a adopté cet accord le 27 février 2024 mais le texte est bloqué au Conseil faute d'accord final.



Position de NTF

NTF adhère bien évidemment au principe de restauration de la nature : la biodiversité, nos forêts et territoires agricoles jouent un rôle essentiel pour la résilience et le développement durable de la ruralité, et doivent être préservés mais NTF soutient le constat (largement partagé) que l'Europe veut trop légiférer et trop vite.

Nous saluons l'abandon d'une approche trop centralisée au profit d'une approche basée sur les spécificités régionales et locales, c'est-à-dire, le **principe de subsidiarité**, valeur fondatrice de l'Europe, ainsi que l'intégration d'indicateurs adaptables selon les pays et les types de forêts.

NTF accueille favorablement l'insertion d'une disposition encourageant les États membres à promouvoir les dispositifs privés et publics existants pour **soutenir les parties prenantes qui mettent en œuvre des mesures de restauration**, y compris les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les sylviculteurs et les pêcheurs. L'implication du secteur privé nous paraît primordiale. Aussi, convaincue de la **nécessité d'un financement adéquat** pour les projets de restauration, NTF suivra attentivement l'évolution de ce dossier afin de défendre, de façon optimale, les intérêts de ses membres au niveau européen !

RED III

L'Europe a fixé comme objectif ambitieux de réduire les émissions de CO₂ de 55% et d'augmenter la part de renouvelable dans le mix énergétique européen de 45% d'ici 2030 (Programme «Fit for 55» et «REPowerEU»). Pour promouvoir et encadrer le développement de ces énergies renouvelables, la Commission Européenne adoptait en 2009 la Directive RED. Sa révision en 2018 (RED II) introduisait des conditions excluant certaines sources d'énergie comme renouvelables, mais à peine celle-ci mise en application fin 2022, que se pointait déjà RED III.

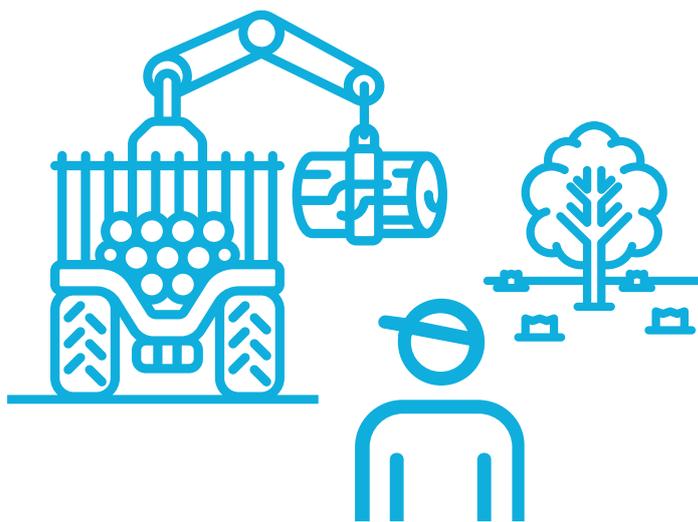
En effet, début 2023, la Commission revoyait son texte en vue de limiter notamment l'utilisation de la biomasse forestière comme source d'énergie renouvelable : l'utilisation des bois ronds et des débris ligneux grossiers à des fins énergétiques ne pourrait à terme plus contribuer aux objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable, ni faire l'objet d'aides financières. Or, en Wallonie, le bois-énergie totalise 43,2%² de la consommation brute d'énergie renouvelable. RED III aurait contraint la Wallonie à trouver d'autres solutions de production d'énergies renouvelables pour sortir des énergies fossiles.

Dans le même temps, la Wallonie confirmait les incitants financiers fédéraux et régionaux pour investir dans des installations de chauffage utilisant des énergies renouvelables (dont le bois), rassurant par ce fait le citoyen quant à la disponibilité du bois en tant que ressource locale accessible à prix stable !

Alertée par les syndicats européens, NTF a réuni en urgence la SRFB, la FEBHEL³ et Valbiom.

Le 27 mars, **NTF et les syndicats européens avertissaient** les autorités régionales et européennes, ainsi que les Ministres Tellier et Henry (Climat, Energie) du **non-sens écologique, climatique, économique et sylvicole** de la sortie de la biomasse forestière des sources d'énergies renouvelables, via un **communiqué de presse commun de NTF et la FEBHEL** ... action qui se traduisait, le 30 mars, après des discussions houleuses, par un accord provisoire entre le Parlement et le Conseil de l'UE: **la biomasse ligneuse primaire restait une énergie renouvelable !**

Ce dossier illustre à souhait les nombreux combats, au niveau européen et wallon, que NTF doit et devra encore mener en collaboration avec ses partenaires, pour promouvoir le rôle essentiel que jouent les propriétaires ruraux pour le succès de la transition écologique, climatique et énergétique.



2. Source : Bilan énergétique de la Wallonie 2020

3. FEBHEL : Fédération interprofessionnelle belge du bois-énergie



NTF

son image,
ses revendications

Le propriétaire, acteur de la biodiversité

Depuis la création de l'association en 2003 et la tenue de la dernière mise au vert en 2016, la société, et ses attentes vis-à-vis des acteurs de la ruralité, ont considérablement évolué.

Dans un contexte marqué par la nécessité d'opérer une transition climatique, économique et énergétique durable, **la ruralité occupe désormais une place centrale** dans les débats politiques et réformes législatives wallons et européens.



Dépositaires et gestionnaires de nombreux écosystèmes et ressources naturelles, les propriétaires forestiers et de terres agricoles sont soumis à des législations toujours plus nombreuses qui viennent aujourd'hui **limiter le droit de propriété**.

Alors qu'historiquement le propriétaire rural, protégé par son droit de propriété, adoptait souvent une position de retrait, l'évolution sociétale l'oblige désormais à participer activement aux questions politiques et législatives impactant la ruralité. Dans ce contexte, **la seule défense** du droit de propriété ne semble plus adaptée pour représenter les intérêts des propriétaires ruraux. Il appartient désormais au propriétaire rural de **promouvoir le rôle indispensable** qu'il joue, et jouera, dans le succès de la transition sociétale attendue.

Fort de ce constat, les membres du Conseil d'administration et de l'équipe opérationnelle se sont réunis pour une nouvelle journée de mise au vert, le 13 mars 2023.

Mise au vert

Préalablement, le coach mandaté pour accompagner la journée avait eu l'occasion de participer à une séance du CA et d'organiser des entretiens individuels avec les administrateurs et les membres de l'équipe opérationnelle. Suite aux attentes exprimées pour la journée et l'avenir de l'association, un diagnostic FFOM⁴ a été établi. Les participants ont alors été invités à formuler, par groupe, des propositions concernant les **enjeux stratégiques de NTF ; sa gouvernance ; et ses missions et valeurs**.



Au final, quatre pistes d'évolutions prioritaires ont été identifiées pour que NTF puisse répondre aux enjeux sociétaux dans l'exercice de sa mission :

- Redéfinir la vision et les stratégies de l'association pour qu'elle devienne un acteur indispensable de la ruralité. Ces visions et stratégies doivent s'inscrire dans le long terme.
- L'équipe opérationnelle doit disposer de plus de moyens ou adapter ses missions à la réalité des moyens disponibles.
- Nos actions doivent évoluer d'une approche « défensive/réactive » à une approche proactive, basée sur la **promotion du rôle du propriétaire rural**.
- La gouvernance de l'association doit être améliorée (CA, Bureau, GT, équipe opérationnelle).

Le Groupe de Travail (GT) Vision a été chargé d'élaborer la nouvelle vision de NTF et la stratégie qui en découle, en phase avec les attentes d'évolution de l'association.

4. FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

Un Memorandum pour les élections 2024

Le document complet rédigé à l'attention des partis politiques est paru dans *Ma Terre, Mes Bois* n°34 d'octobre 2023, disponible sur www.ntf.be/ma-terre-mes-bois-ndeg34



La forêt privée wallonne

Les propriétaires forestiers constituent le premier maillon d'une chaîne économique durable et locale générant plus de 18.000 emplois en Wallonie. Pour les encourager à planter, entretenir et exploiter leur forêt selon des modèles durables, NTF estime indispensable de leur apporter un soutien structurel par des incitants financiers soutenant une **politique de boisement/reboisement productive**: des **campagnes de sensibilisation** pour faire adhérer l'opinion publique à l'exploitation des forêts: une **collaboration organisée** entre les représentants de la forêt privée, l'Administration (DNF) et le ministre de la Forêt et enfin la promotion des bonnes pratiques sylvicoles par des incitants financiers et des formations.

Par ailleurs, NTF demande une **rémunération correcte des efforts** fournis volontairement par les propriétaires pour intégrer davantage de biodiversité dans la gestion sylvicole ainsi qu'une activation de tous les outils européens disponibles pour **rémunérer les services éco-systémiques** et le stockage de carbone.

Les terres agricoles

Nous avons un attachement affectif à notre patrimoine agricole, souvent héréditaire, et nous sommes de plus en plus nombreux à nous intéresser aux nouvelles agricultures.

Le **bail à ferme** est le mode de faire-valoir des terres agricoles le plus approprié pour une agriculture viable, accessible aux jeunes nouveaux agriculteurs et à visage humain, ... moyennant des adaptations majeures, à savoir une **révision du cadre légal** liant le propriétaire et le locataire, en particulier le mécanisme de la **cession privilégiée**; une refonte de la fiscalité pour tous les types de baux; et la conservation de la valeur patrimoniale des terres agricoles en évaluant l'impact financier des mesures environnementales.

Responsabilité sociétale

La propriété privée rurale en Wallonie, c'est près de 900.000 ha de surfaces entretenues par des centaines de milliers de petits investisseurs privés qui **tous les jours offrent une multitude de services à la collectivité**. Derrière chaque propriétaire se cache un entrepreneur rural, prêt à prendre ses responsabilités et à s'investir dans toutes les politiques (environnementales).

NTF demande de **soutenir la création d'emploi par les entrepreneurs ruraux**: de **gérer dans sa globalité la circulation du public** dans les espaces ruraux, notamment par la reconnaissance des externalités - et donc des coûts - que cette circulation induit; de **participer activement aux politiques d'éducation** et de sensibilisation à la nature qui ne sont pas l'apanage des associations environnementales ou de mobilité douce!

NTF chez vous



Ma Terre, Mes Bois, votre magazine trimestriel

• Vous aide

MTMB 34: « Bail à ferme: que se passe-t-il pour les baux écrits existants? ».

• Vous met en gardes

MTMB 31: « Les Espèces exotiques envahissantes »

• Vous éclaire sur les textes européens

MTMB 33: « Loi européenne sur la Restauration de la Nature: effets contre-productifs? »!

• Vous offre des sources d'inspiration

MTMB 33: « Restaurer la biodiversité dans ses fonds de vallée, une volonté manifeste d'Antoine de Séjournet »;

Le MTMB 34: « Préserver un espace de nature à 30 km de Bruxelles, reportage chez Didier de Liedekerke »

• Vous informe d'échéances importantes

MTMB 32: « « Forêt Résiliente 2023 »: le troisième appel à projets est lancé! »



Tous les numéros sont téléchargeables sur www.ntf.be/ma-terre-mes-bois-votre-publication

Flash Info, vos mails d'actualité

• Vous avertissent de démarches à entreprendre et d'échéances à respecter:

FI 205: la 3e édition de l'appel à projet Forêt Résiliente est lancée

• Vous alertent sur les risques de certains projets de lois

FI 204: NTF et la Febhel alertent sur la future directive européenne RED III

• Vous invitent à des événements conférences

AG de NTF: le propriétaire privé, partenaire de la biodiversité + visite d'une ferme pilote.

• Vous informent d'opportunités à saisir

FI 206: SOS lieux de camps scouts!



Tous les Flash Infos sont consultables sur www.ntf.be/actualites

Votre site internet et sa boîte à outils

www.ntf.be/boite-outils-pour-membres-de-ntf

• Vous outillent

Les fiches pratiques CoDT synthétisent les règles d'urbanisme à respecter



www.ntf.be/CoDT-fiches-pratiques

Les démarches pour solliciter les aides Natura 2000:



www.ntf.be/natura-2000-pratique

• Vous outillent

Un FAQ répond aux questions que se pose un bailleur



www.ntf.be/le-bail-ferme-en-pratique

• Vous proposez des lettres- et contrats-types



www.ntf.be/contrats-types-pour-membres



NTF tient à remercier chaleureusement le *comité de relecture de Ma Terre, Mes Bois* pour son apport précieux, ainsi que les membres du *Comité Communication* pour leur investissement sans faille dans le développement de la stratégie de communication de l'asbl.

Vos capsules vidéo « Le bail à ferme, c'est pas compliqué »

En 2023, nous avons mis en ligne 10 vidéos informatives et éducatives abordant 10 grands concepts du bail à ferme, enregistrées avec une société spécialisée durant l'été et l'automne 2022.

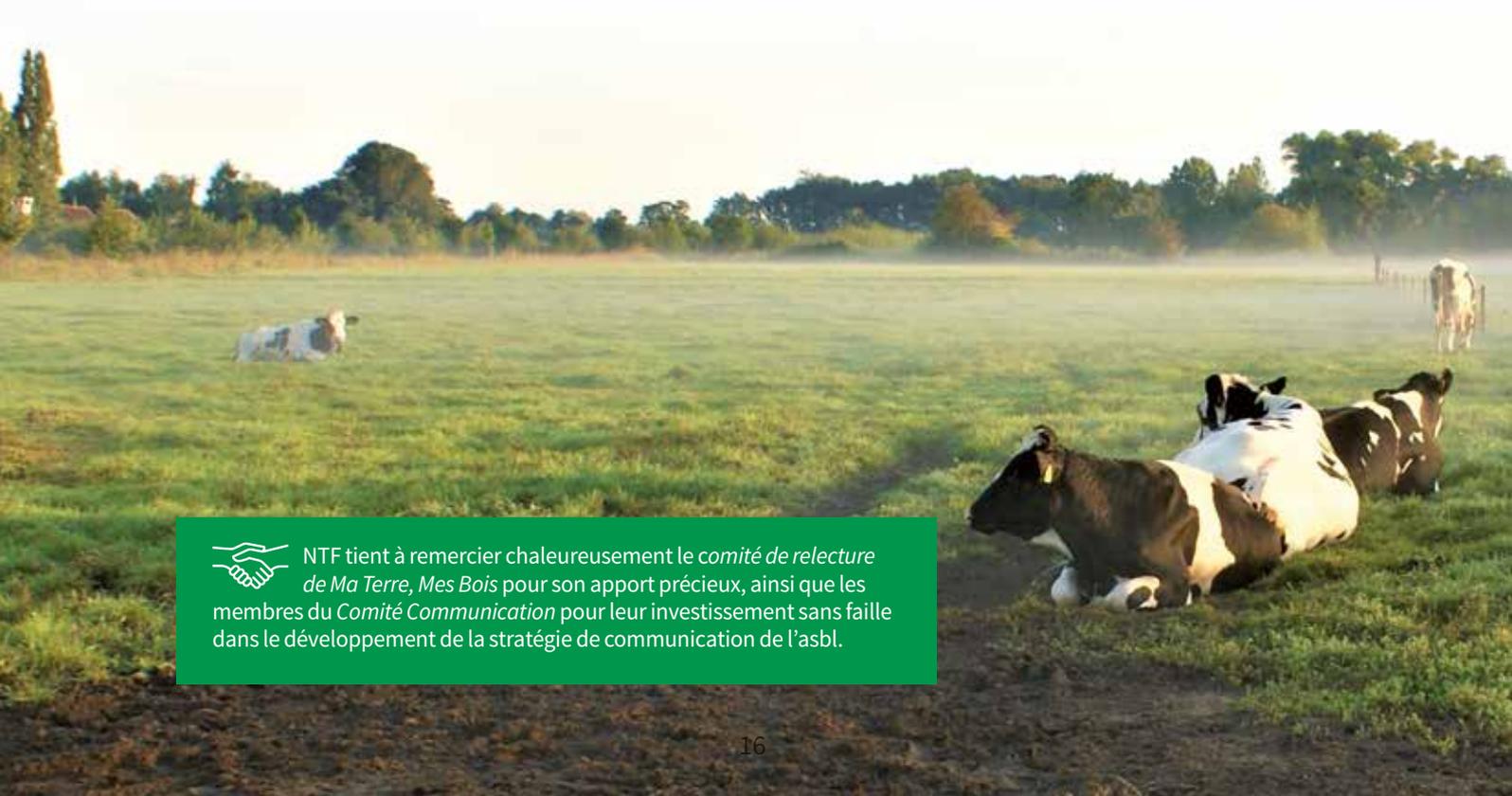


- QU'EST CE QU'UN BAIL À FERME ? ET UN FERMAGE
- COMMENT SE FORME UN BAIL À FERME ?
- L'ÉTAT DES LIEUX DU BAIL À FERME
- LES TYPES DE BAUX À FERME
- UN AUTRE AGRICULTEUR PEUT-IL EXPLOITER VOTRE TERRE ?
- MON LOCATAIRE PEUT-IL CÉDER SON BAIL ?
- LA VENTE D'UNE TERRE SOUS BAIL À FERME
- EST-IL POSSIBLE DE METTRE FIN À MON BAIL ?
- LE DÉCÈS DU PRENEUR MET-IL FIN AU BAIL ?
- EXISTE-T-IL DES ALTERNATIVES AU BAIL À FERME ?

Ces vidéos sont consultables sur la chaîne YouTube de NTF



www.youtube.com/@ntfasbl



NTF tient à remercier chaleureusement le *comité de relecture de Ma Terre, Mes Bois* pour son apport précieux, ainsi que les membres du *Comité Communication* pour leur investissement sans faille dans le développement de la stratégie de communication de l'asbl.

NTF près de chez vous

Activités (co)organisées par NTF en 2023

Conférence « Comment évolue le marché du foncier agricole en Wallonie ? »

21 mars 2023



Avec l'aimable participation de Corentin Moreau, juriste, Attaché au SPW, ARNE, Département de l'aménagement Foncier Rural (DAFOR).

17^{es} Rencontres Filière Bois
« L'épicéa est mort ? Vive le résineux ! »

27 avril 2023



Conférence New Generation :
« Partager votre passion, plus qu'un héritage, une transmission »

19 avril 2023



Avec l'aimable participation de Bénédicte Van Maele, Notaire à Walhain et Charles Kesteloot, Head of Estate Planning chez Mercier Van Lanschot.

Conférence de l'Assemblée Générale
« Le propriétaire privé, partenaire de la biodiversité »

25 mai 2023



Avec l'aimable participation de **Céline Tellier**, Ministre en charge notamment de la Forêt, la Nature et l'Environnement; **Thierry de l'Escaille**, Secrétaire Général de ELO; **Alban de Loisy**, Directeur Général de la Fondation François Sommer; **Bart Muys**, Professeur ordinaire d'écologie et gestion forestière à la Faculté de Bioingénieurs KUL et **Séverine Van Waeyenberge**, Secrétaire Générale NTF.



Roadshow automne-hiver 2023



«Aller à votre rencontre pour mieux vous représenter» constitue certainement le fil rouge qui a animé l'organisation des 7 conférences-débats tenues entre novembre 2023 et mars 2024. L'objectif poursuivi ? Partager la nouvelle vision de NTF élaborée suite à la mise au vert, présenter le mémorandum que l'association a adressé au monde politique, mais également et surtout écouter les préoccupations et les suggestions de nos membres.

Dans une atmosphère conviviale et constructive, les membres ont exprimé leur reconnaissance pour les acquis obtenus par NTF en 20 ans, leur communion d'intérêts, leur volonté d'interagir davantage avec NTF et de la renforcer notamment via une communication plus positive

et promotrice de leurs attentes et qualités. Parmi les nombreuses questions et craintes exprimées, nous avons relevé; le devenir de la propriété privée (le communisme vert veut régenter le terrain...); les incivilités subies; une réglementation Natura 2000 trop restrictive et figée; le souhait d'une collaboration du DNF et non d'un flicage; le bail à ferme toujours problématique; l'actuelle et future rage taxatoire de la région...

Ces partages d'idées entre membres, propriétaires non-membres, administrateurs et équipe de NTF vont servir à enrichir le plan d'actions de NTF pour les années à venir, en priorisant les nombreux chantiers à mettre en œuvre.

7 membres nous ont accueilli :

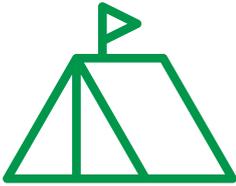
le Domaine viticole Vins des Cinq, à Couthuin; la Ferme du Château de Rolley, à Bertogne; Carmeuse, à Louvain-la-Neuve; la Ferme Château de Dourbes; le Château de Froidcour, à Stoumont; Electric, à Nivelles et enfin le Château d'Anvaing.

Qu'ils soient chaleureusement remerciés de nous avoir généreusement ouvert leurs portes !

La majorité de ces lieux constituent des exemples d'entreprenariat rural diversifié et durable, et illustrent parfaitement l'engagement de NTF de défendre la liberté pour chacun de choisir de valoriser son patrimoine à sa manière, selon ses propres valeurs et dans le respect de chacun.

NTF pour vous

Camp scout



NTF a cherché différentes solutions avec la Fédération des Scouts afin de combler le manque urgent de camps scouts (suite notamment aux changements des périodes de vacances scolaires en Wallonie). Les échanges ont permis d'insister sur la formation et sensibilisation des chefs scouts et vacanciers autour de la protection de la nature, de la forêt et du respect des métiers liés à la ruralité.

Contrat agro-forestier



NTF et l'AWAF ont travaillé sur l'élaboration d'un contrat-type agroforestier avec l'accord des syndicats agricoles. Ce contrat-type, élaboré en parallèle au champ d'application du bail à ferme, est proposé aux propriétaires et agriculteurs qui souhaitent disposer d'un cadre contractuel qui respecte tant les droits du locataire que ceux du propriétaire qui loue ses biens agricoles.

Service juridique



Bail à ferme

Grâce à une subvention de la Région Wallonne octroyée par le ministre de l'Agriculture Willy Borsus, le service juridique offre à chaque propriétaire un **premier diagnostic juridique gratuit** de ses baux à ferme sous forme de rendez-vous individuel.

Ce service permet aux propriétaires de mieux comprendre la situation juridique de leurs biens depuis la réforme de 2019 mais aussi de rassembler les familles autour de questions essentielles afin de préparer la reprise de la gestion de ce patrimoine.

Ces examens de situations particulières permettent à NTF de mieux cerner les préoccupations actuelles des propriétaires pour orienter son travail de conseil, de prévention, d'information et de revendications.

Boîte à outil « Bail à ferme » mis à disposition des bailleurs par NTF :

- Une **permanence téléphonique** et par mail pour répondre à des questions générales sur le sujet
- Un site www.bailaferme.be/ pour informer les propriétaires sur les principales questions pratiques
- Un cycle de **40 conférences gratuites** organisées partout en Wallonie de février 2024 à juin 2025
- Un **Bail à ferme, guide pratique à destination des bailleurs privés** conçu et distribué par NTF (2700 brochures en 3 ans)
- Les **Rapports de l'Observatoire du Foncier agricole wallon** rédigés par le SPW - DAFOR distribués au format papier ou disponibles sur www.ntf.be/observatoire-du-foncier-agricole-wallon

Avec le soutien de la
 **Wallonie**

Autres matières

Lorsqu'il s'agit d'analyser des questions particulières relatives au droit de la propriété rurale requérant une analyse juridique, le service fourni est une **consultation juridique payante** accessible aux seuls **membres cotisant pour leurs hectares agricoles et/ou forestiers depuis 2 ans au moins**.

Une **question d'ordre général** qui ne demande pas de recherche particulière peut être traitée dans le cadre d'un service d'information générale gratuite aux membres.

Le service juridique de NTF élabore aussi et adapte des **documents types** afin de les mettre à disposition des membres de NTF (www.ntf.be/contrats-types-pour-membres)

Support juridique pour l'ensemble de l'équipe et des missions

À côté du service direct aux membres, le service juridique sert aussi de centre de support, de transmission d'informations et de témoignages, et de recherche pour toute l'équipe dans la réalisation de ses missions.

Déclarations de Superficie (DS) Natura 2000

En tant que propriétaire de forêts éligibles en Natura 2000, même si vous ne demandez pas les indemnités, vous devez respecter les obligations de gestion Natura 2000 ...
Alors, autant les demander!

Grâce à la persévérance de NTF dans les négociations, le montant des **indemnités forestières en Natura 2000** sont revalorisées à **48 €/ha depuis 2023**.

En 2023



NTF a aidé
49 propriétaires
à remplir leur déclaration
de superficie forestière.

D'autres chiffres...



± 60
consultations
juridiques individuelles
dont 50 pour le bail à ferme



Près de **200**
sollicitations
individuelles
(informations, conseils, etc.)
sur le bail à ferme



180
informations
juridiques générales
par mail et téléphone



49
déclarations de
Superficie Forestière
Natura 2000



10 conférences
organisées rassemblant
552 propriétaires

L'information



www.ntf.be

22.952 + **2,0 %**
utilisateurs vs 2022

64.380 + **1,8 %**
pages vues vs 2022



11 NTF Flash Infos
Emails d'actualité

15 mails Agenda

47,2% de taux moyen
d'ouverture



4 numéros de
Ma Terre, Mes Bois...

Distribués et consultables sur
www.ntf.be/ma-terre-mes-bois-votre-publication
(membres))



17 posts Facebook, **10** tweets, **11** publications Instagram

NTF, toujours plus de membres !

En 2023, plus de 160 propriétaires ont rejoint NTF
Et vous, êtes-vous affilié à NTF ?

NTF et l'avenir

Projet Ma parcelle en Réserve naturelle



La Wallonie s'est fixé comme objectif de mettre 10% de son territoire sous statut de protection stricte. Or, seul 1% du territoire est actuellement en réserve naturelle. Les propriétés privées rurales constituent donc une réserve foncière importante dont les zones non ou peu productives pourraient être consacrées à la biodiversité et valorisées en réserves naturelles. Mais obtenir ce statut implique actuellement pour les propriétaires privés une dépossession jugée trop souvent rédhibitoire.

Fort de ce constat, NTF a collaboré avec la Société Royale Forestière de Belgique (le chef de file du projet), à concevoir l'initiative « Ma parcelle en réserve naturelle » qui implique différents partenaires (FWA, Canopea, Ecofirst, des universités, ...). Celui-ci vise à créer une structure qui facilite la mise sous statut de protection de terrains privés gérés par des agriculteurs, des forestiers et d'autres acteurs ruraux. Cette structure devrait permettre aux propriétaires et gestionnaires qui voudraient s'impliquer volontairement dans une gestion orientée vers la conservation de la nature de disposer de moyens pour le faire, tout en veillant à limiter les atteintes au droit de propriété.

Dans ce projet de 1 an, débuté le 15 septembre 2023, NTF est chargée d'élaborer juridiquement un statut de protection, inspiré des bonnes pratiques mises en œuvre à l'étranger, qui permet à tout propriétaire de mettre en place une protection environnementale sur son bien, sur base volontaire, déterminée dans le temps et contractuelle.

En conclusion, la contribution positive des propriétaires privés à la protection de la nature et à la biodiversité doit être encouragée et respectée. NTF y travaille!

New Generation



Tout propriétaire de biens ruraux s'est déjà posé la question de la meilleure façon d'intéresser ses enfants ou petits-enfants à la gestion de son patrimoine, en vue d'en garantir la pérennité. Mais les vies familiales, professionnelles ou de nombreuses activités limitent parfois leurs disponibilités.

Fort de ce constat, et poursuivant la volonté d'intégrer dans sa vision, les aspirations et sensibilités de la nouvelle génération de propriétaires ruraux, NTF a planché, via son **GT Membership**, sur une formule qui offre à la jeune génération, la « New Generation », une occasion de se familiariser avec toutes les particularités de la gestion d'un patrimoine forestier et/ou agricole.

Un pack New Generation, tarifé à 50€ en 2023, permet à tout propriétaire qui cotise pour ses surfaces forestières et/ou agricoles d'affilier 1 à 4 personnes parmi ses enfants, petits-enfants, neveux ou nièces. **Cette offre de lancement a conquis une centaine de membres qui ont affilié au total 300 « New Generation ».** Vu le succès engrangé, nous avons décidé de poursuivre l'opération en 2024 en portant le tarif à 100 € par pack, toujours extrêmement avantageux!

Cette offre proposée conjointement par NTF et la Société Royale Forestière de Belgique, a été conçue pour vous. **New Generation est donc une opportunité à ne pas rater pour l'avenir de votre patrimoine rural!**

Si ce n'est déjà fait, affiliez vos (petits-)enfants ou indivisaires!

NTF avec les autres

Assemblée Générale de Natagora



NTF a été invité comme orateur à l'AG de Natagora qui s'est tenue le 10 juin 2023.

Les membres de Natagora ont en effet souhaité mieux comprendre les acteurs de la ruralité. NTF apprécie cette démarche qui permet, non pas de résoudre toutes les problématiques, mais d'aller vers un dialogue entre les points de vue.

NTF dans les Organes d'Administration



En tant que membre de l'Organe d'Administration de ces structures, NTF veille à y porter la voix des propriétaires privés, dans toutes les singularités qui les caractérisent, et aide ainsi à mieux faire comprendre les enjeux et la réalité complexe des situations qu'ils gèrent au quotidien :

- Filière Bois Wallonie, issue de la fusion entre l'OEWB et RND
- Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)
- Valbiom
- Natagriwal
- Forum PEFC Wallonie, Président

NTF participe aussi activement à de nombreuses réunions avec les acteurs de la ruralité entre autres dans des structures consultatives du Gouvernement wallon. Elle y enrichit les débats de son expertise unique :

- Pôle Ruralité du CESE⁵
- Réseau wallon de Développement Rural (RwDR)
- Comité de suivi du PwDR, Programme wallon de Développement Rural
- CEPF, Confédération européenne des propriétaires forestiers privés

Par ailleurs, NTF s'intègre dans l'écosystème du monde rural associatif, en collaborant régulièrement, en fonction des dossiers analysés, avec : AWAFF (Association wallonne de l'agroforesterie), Faune & Biotopes, CBB-Confédération Belge du Bois, ELO (European

Landowners' Organization) FNEF-Fédération Nationale des experts forestiers, FWA-Fédération Wallonne de l'Agriculture, FJA-Fédération des Jeunes Agriculteurs, UAW-Union des Agricultrices Wallonnes, FWCH-Fondation Wallonne pour la Conservation des Habitats, RSHCB-Royal Saint-Hubert Club de Belgique, ARDH&J-Association Royale des Demeures Historiques et Jardins de Belgique, ...

Enfin, votre représentation est également assurée par des membres qui siègent bénévolement au nom de NTF dans les Conseils Cynégétiques et les Commissions de Conservation Natura 2000 wallons.

Que toutes et tous soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement !

Vos représentants au sein des Commissions de conservation Natura 2000

En juin 2020 ont été nommés officiellement les membres et présidents des 8 Commissions pour la période du 20 mars 2019 au 19 mars 2023, publiés dans un Arrêté du Gouvernement wallon. La procédure de renouvellement ayant été postposée d'un an, les nouvelles candidatures ont été soumises début avril 2024 pour une nomination des représentants début juin 2024. La liste de vos représentants des propriétaires et sylviculteurs ci-contre devra donc être actualisée.

Par ailleurs, sont Présidents de leur Commission de Conservation, Ramon Reyntiens (Arlon), Guy Denudt (Mons), Juan de Hemptinne (Dinant) Charles d'Huart (Neufchâteau), Alain Cordonnier (Namur), Stanislas Noël (Malmedy) et Gérard Jadoul (Marche-en-Famenne). Il n'y a pas de Président à Liège par défaut de candidature.

Arlon

Coomans Stéphane
de Formanoir Bernard
d'Otreppe Philippe (suppléant)

Dinant

de Montpellier Claude
le Hardy Charles
Speth Jean
Simonard Cédric (suppléant)

Liège

de Liedekerke Bertrand
Nève de Mévergnies Michel
Snyers Etienne
Schmitz Thierry (suppléant)

Malmedy

Kaut Christof
Luxen Pierre
Ortmanns Peter
Schröder Marc (suppléant)

Marche-en-Famenne

de Limbourg Jean-Philippe
Gerardy Jean-François
d'Ursel Jean-Michel (suppléant)

Mons

Amory Bernard
Albert Anne
Roisin Véronique (suppléante)

Namur

de Montpellier Benoît
du Parc Locmaria Baudouin
Delwart Jean-Pierre (suppléant)
Greindl François-René (suppléant)
Hazard Etienne (suppléant)

Neufchâteau

Delhaye Charles
Demeure Antoinette

5. Pôle Ruralité du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Wallonie : organe consultatif chargé de remettre des avis au GW, sur la ruralité en général, mais aussi, par le biais de ses 5 sections, des avis techniques en matière de « agriculture, agro-alimentaire et alimentation », de « chasse », de « forêt et filière bois » de « nature » et de « pêche »

Vos représentants au sein des Conseils cynégétiques⁶

Depuis 2015, NTF contribue, en tant qu'association représentant les propriétaires forestiers privés, à la composition de l'Assemblée générale et de l'Organe d'Administration des conseils cynégétiques, en leur soumettant 2 candidats minimum lors de chaque renouvellement de l'Organe d'Administration.

À ce jour, 36 représentants des propriétaires forestiers privés sont nommés au sein de leurs conseils cynégétiques respectifs.

Liste des représentants des propriétaires au sein des Conseils Cynégétiques (mai 2024)

Haute Ardenne Hervé van de Put	Semois Patrick Dams	Pays des Collines Olivier de Lannoy	Nauwes Jean Dediste
Salm, Amblève, Liègne François de Harenne	Grands bois de Chimay, Couvin et Viroinval Yves de le Court	Our Daniel Bastin	Thudinie Frédéric Bonte
Dyle et Orneau Patrick van Zeebroeck	Ardenne-Eifel (AREL) Étienne Snyers	Flavion Molinee Hugues de Lannoy	Condroz Liégeois Pierre Peltzer
Hesbaye Damien Grégoire	Bois Saint-Jean Pascal Docquier	2 Ourthes Hubert Maus de Rolley	4 Rivières Véronique Roisin
Haute Lesse Charles le Hardy de Beaulieu	Spa Stavelot Stoumont Hubert Greindl	Hermeton Baudouin du Parc Locmaria	Lorraine Bernard de Formanoir
Forêts d'Anlier, Rulles et Mellier Etienne de le Court	Croix Scaille Jean Speth	Ciney Arnould della Faille	Ourthe et Condroz Jean-Michel d'Ursel
Gaume Antoine d'Yve	Val de Hoegne Rodolphe Sagehomme	Arches en Condroz Jean-Pierre Delwart	Val de Verne Jean-François Gosse
Massif Forestier de Saint-Hubert Jonathan Rigaux	Haute Sambre Dominique Urbain	La Biesme Jean Lambin	Basse-Sambre Etienne de Dorlodot
Bois du Pays, Manhay Erezée André Pirothon	Vallée de l'Escaut Tanguy Duphénieux	Botte du Hainaut Didrik de Lannoy	Lacs Jean-Louis Menne
		Bocq et Taillefer Jean-Louis Humblet	Famenne Ardenne Louis Georges



Pour connaître le conseil cynégétique dont dépend votre propriété, vous pouvez consulter le portail cartographique de la Région Wallonne <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap>. Dans le catalogue de données, onglet « Faune et Flore », cochez « conseils cynégétiques ».

NTF recherche encore des représentants des propriétaires forestiers privés pour 12 Conseils cynégétiques

Si vous êtes propriétaire d'au moins 10 ha dans le périmètre d'un de ces conseils cynégétiques, et désirez de défendre les intérêts des propriétaires forestiers, nous vous invitons à prendre contact avec NTF par mail (info@ntf.be) ou en appelant Sylvie Eyben au 081 26 35 83.

Conseil Cynégétique du Bois du Pays, Manhay-Erezée

Conseil cynégétique Haute-Fagnes-Eiffel

Unité de gestion Cynégétique Tournai Frontière

Conseil Faunistique Famenne-Condroz

Conseil Cynégétique Eifel Sud

Conseil cynégétique de la Région de Comines-Warneton

Conseil cynégétique des Trois provinces

Groupe d'intérêt cynégétique Mons Haut-Pays

Conseil cynégétique des Plaines d'Arenberg

Conseil cynégétique de Roman Païs

Conseil cynégétique du pays de Herve

Conseil cynégétique du Pays Vert

Depuis 2022, NTF invite chaque année ses représentants dans les Conseils cynégétiques à une conférence sur un thème en lien avec leur mission. En 2023, ce sont les aménagements favorables au gibier qui ont été présentés par **Pierre Luxen**, Administrateur de Fourrages Mieux, pour le grand gibier, et par **Violaine Cappellen**, Chargée de projet Chasse & Biodiversité chez Faune & Biotopes pour la faune des plaines.

6. 27 février 2014 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques (M.B. 18.03.2014)

NTF, son Conseil d'Administration, son équipe

Un Conseil d'Administration investi

Nos administrateurs sont des membres proposés au vote de l'Assemblée Générale en raison de leurs **compétences spécifiques** dans différents domaines utiles à la gestion de l'association (experts en communication, en gestion financière, agriculteur, gestionnaire et expert forestier, dirigeant de PME ou d'associations, spécialistes du droit, ...). Ils enrichissent de leur

expertise précieuse les avis circonstanciés sur les dossiers portés par l'asbl et définissent **la stratégie de NTF**.

Depuis 2021, chaque administrateur est devenu le référent sur 1 ou 2 dossiers thématiques, mettant ainsi son expertise singulière au profit de l'association de façon organisée et plus impliquée. Divers Groupes

de Travail (GT) ont été constitués.

À côté de leur participation aux 7 réunions annuelles du Conseil d'Administration et aux réunions de leur groupe de travail spécifique, ils représentent aussi l'association dans des comités d'avis ou de concertation officiels pour y porter la voix des propriétaires ruraux wallons.

Renaud du Parc
a endossé la Présidence,
le 25 mai 2023, succédant à
Frédéric Petit qui a quitté ses
fonctions à la même date

Rodolphe Collinet,
administrateur depuis le 25
mai 2023

Bernard de Formanoir,
administrateur

Etienne de le Court,
administrateur, Trésorier

Arnould della Faille,
administrateur

Caroline Laplane,
administratrice depuis le 25
mai 2023

Charles-Henri d'Udekem,
administrateur

Dominique Godin,
administrateur jusqu'au 25 mai
2023

Damien Grégoire,
administrateur

Hubert Greindl,
administrateur

Jean-Marie Greindl,
administrateur depuis le 25
mai 2023

Peter Ortmanns,
administrateur

Christine van Oldeneel,
administratrice

Que les membres du Conseil d'Administration soient tous chaleureusement remerciés pour leur disponibilité et implication dans la gestion et l'orientation stratégique de NTF !

Une équipe engagée

Pour assurer sa mission de porte-parole et de défenseur de vos droits de propriétaire de forêts et de terres agricoles en Wallonie mais aussi pour vous informer, vous conseiller et vous assister dans des dossiers complexes, vous pouvez compter sur l'engagement sans failles d'une équipe experte aux compétences transversales. Merci à elle pour son implication, son temps, son énergie !

Un merci tout particulier à **Séverine Van Waeyenberge** qui s'est investie sans compter durant plus de 8 années pour gérer l'association avec brio, en faisant preuve de créativité et de ténacité dans les négociations.



Séverine Van Waeyenberge

Secrétaire générale
jusqu'au 20 décembre 2023
Juriste



Sylvie Eyben

Ir Agronome
Responsable Communication
sylvie.eyben@ntf.be



Véronique Van Kerrebroeck

Juriste, Conseillère juridique
Conseillère juridique depuis le 17 juillet 2023
veronique.vankerrebroeck@ntf.be



William Druet

Juriste, Conseiller juridique
jusqu'au 1^{er} octobre 2023



Thomas Legraive

Juriste, Conseiller politique
depuis le 16 novembre 2023
thomas.legraive@ntf.be



NTF a déménagé fin 2022 pour se rapprocher de la Société Royale Forestière de Belgique, son association sœur, mais également pour s'intégrer à un pôle d'activité associatif expert dans les matières rurales : Valbiom, FWA, Protect'Eau, Accueil Champêtre, ...

NTF asbl

Chaussée de Namur 47
5030 Gembloux
Tél. 081 26 35 83
info@ntf.be
www.ntf.be



@NTF.be



@NTFasbl



NTF – propriétaires ruraux de Wallonie

Du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2025, NTF bénéficie d'une subvention de la Région Wallonne pour l'engagement d'un conseiller juridique en 3/5^e pour le Bail à ferme



**Vous êtes chaque année
plus nombreux à faire
confiance à NTF.**

**Nous vous remercions
de votre fidélité !**

**Soyez nos
ambassadeurs,
recrutez des membres
parmi vos proches**

**Pour encore mieux servir vos intérêts
et légitimer votre représentativité,
NTF vous invite à :**



**RENOUVELER
CHAQUE
ANNÉE VOTRE
AFFILIATION**



**DÉCLARER TOUS
VOS HECTARES,
AGRICILES ET
BOISÉS**



**PARTAGER AVEC NOUS
VOS EXPÉRIENCES ET
QUESTIONNEMENTS
AFIN D'ENRICHIR
NOTRE EXPERTISE**



**PARTICIPER À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DE NTF**



**DEVENIR DES
RELAIS DE NTF
DANS VOS RÉGIONS
RESPECTIVES**

**Faites connaître nos actions auprès de votre famille et
vos connaissances, propriétaires ruraux comme vous, et
devenez ainsi les meilleurs ambassadeurs de NTF !**

Avec le soutien de



Investing together.



Faites connaissance
avec notre équipe

info@merciervanlanschot.be
+32 (0)2 486 48 88



**MERCIER
VAN LANSCHOT**
Private Bank